



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 27 JUIN 2018

DÉLIBÉRATION N° 2018-64

ASSAINISSEMENT

9 - Signature de la convention n° 2018-05-11 relative aux études préalables aux travaux de réhabilitation des collecteurs communaux d'eaux pluviales et d'eaux usées du Quartier du Grand Bouteiller sur la commune de LOUVRES - (Opération n° 351 MOM 105)

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept juin à neuf heures,

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 20 juin 2018, s'est réuni Rue de l'Eau et des Enfants, à BONNEUIL-EN-FRANCE, dans la salle de conférence, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES.

Date de la convocation : le 22 mars 2018,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Catherine ROY - Déléguée suppléante de la Commune de MONTSOULT

Présents : 37

CARPF :

Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU (Commune de GOUSSAINVILLE), Robert DESACHY (Commune de LE MESNIL-AUBRY), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Chantal TESSON et Gérard SANTE-BEUVE (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER et Alain CLAUDE (Commune de LOUVRES), Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Alain GOLETTA (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

C3PF :

Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de BAILLET-EN-FRANCE), Jean-Claude BARRUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Geneviève BENARD-RAISIN et Catherine ROY (Commune de MONTSOULT)

CAPV :

Claude ROUYER (Commune d'ATTAINVILLE), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'ÉZANVILLE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Jean-Pierre DAUX (Commune de MONTMORENCY), James DEBAISIEUX et Jean-Yves THIN (Commune de PISCOP), Roger GAGNE (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 3

CARPF :

Jean-Noël BELLIER (Commune d'ÉCOUEN) a donné pouvoir à Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES)
Léon ÉDART (Commune de VILLIERS-LE-BEL) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

CAPV :

Christian ISARD (Commune de MONTMORENCY) a donné pouvoir à Jean-Pierre DAUX (Commune de MONTMORENCY)

Présents sans droit de vote : 3

CARPF :

Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY)
Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de SAINT-WITZ)

CAPV :

Louis LE PIERRE (Commune d'ÉZANVILLE)

ASSAINISSEMENT

9 - Signature de la convention n° 2018-05-11 relative aux études préalables aux travaux de réhabilitation des collecteurs communaux d'eaux pluviales et d'eaux usées du Quartier du Grand Bouteiller sur la commune de LOUVRES - (Opération n° 351 MOM 105)

EXPOSÉ DES MOTIFS

La commune de LOUVRES a mandaté le Syndicat pour la réalisation d'études relatives aux travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des collecteurs communaux d'eaux pluviales et d'eaux usées collectant les eaux du quartier du Grand Bouteiller.

Suite à une inspection télévisée réalisée en mars 2016, il a été constaté qu'une réhabilitation globale des réseaux et des branchements situés sur le quartier du Grand Bouteiller est nécessaire.

Les études concernent les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales pour un linéaire d'environ 3 000 mètres linéaires pour chacun des réseaux séparatifs, soit un total de 6 000 mètres linéaires.

Le Syndicat envisage une étude préalable dans le but de déterminer les causes réelles de tous les désordres évoqués ci-dessus. Des inspections télévisuelles sur les collecteurs et les branchements seront menées, afin d'observer l'état général de la canalisation et déterminer le type de réhabilitation à réaliser pour apporter des solutions. En complément, des études géotechniques, des sondages concessionnaires et amiantes, ainsi que des levés topographiques seront réalisés.

Le montant des études est estimé à 48 851,00 € HT.

La commune a soumis cette convention au vote de son Conseil Municipal le 19 juin 2018.

Les crédits en dépenses sont prévus au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 458, article 458 137 et au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 458, article 458 163.

Les crédits en recettes sont prévus au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 458, article 458 237 et au budget annexe relatif à la compétence Assainissement eaux usées, chapitre 458, article 458 263.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Alain BOURGEOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération autorisant le Maire de la commune de LOUVRES à signer la convention n° 2018-05-11 relative aux études préalables à la réhabilitation de collecteurs communaux d'eaux pluviales et d'eaux usées collectant les eaux du quartier du Grand Bouteiller,

Vu le projet de convention relative aux études préalables à la réhabilitation de collecteurs communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales collectant les eaux du quartier du Grand Bouteiller sur la commune de LOUVRES,

Considérant la nécessité de procéder à des travaux de réhabilitation des collecteurs communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales collectant les eaux du quartier du Grand Bouteiller,

Considérant que le montant des études est estimé à 48 851,00 € HT,

Considérant la nécessité de signer la convention n° 2018-05-11 relative aux études préalables à la réhabilitation de collecteurs communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales collectant les eaux du quartier du Grand Bouteiller avec la commune de LOUVRES,

ASSAINISSEMENT

9 - Signature de la convention n° 2018-05-11 relative aux études préalables aux travaux de réhabilitation des collecteurs communaux d'eaux pluviales et d'eaux usées du Quartier du Grand Bouteiller sur la commune de LOUVRES - (Opération n° 351 MOM 105)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** la convention n° 2018-05-11 relative aux études préalables aux travaux de réhabilitation des collecteurs communaux d'eaux pluviales et d'eaux usées collectant les eaux du quartier du Grand Bouteiller sur la Commune de LOUVRES (Opération n° 351 MOM 105),
- 2- **Prend acte** que les crédits en dépenses sont prévus au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 458, article 458 137 et au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 458, article 458 163,
- 3- **Prend acte** que les crédits en recettes sont prévus au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 458, article 458 237 et au budget annexe relatif à la compétence Assainissement eaux usées, chapitre 458, article 458 263,
- 4- **Et autorise** le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette convention.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 27 juin 2018

Guy MESSAGER

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : *10 juillet 2018*
Affichée le : *12 juillet 2018*
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
095-200049310-20180627-2018-64-DE
Date de télétransmission : 10/07/2018
Date de réception préfecture : 10/07/2018